Beaune Côte & Sud

Communauté d'Agglomération
Beaune • Chagny • Nolay

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 1ER DECEMBRE 2008

Date d'envoi de la convocation :
25 novembre 2008

Transmis en Sous-Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 16 Décembre 2008

Présidence de : M. Alain SUGUENOT, Président

Présents : Titulaires : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, Agnès DICONNE, Patrick MANIERE, Jean-Claude ANDRE, Jean-Luc BECQUET, Pierre BOLZE, Guillaume BROCQUET, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Anne DIEZ, Philippe FALCE, Claude HENNEQUIN, Colette HERVET, Joseph LARFOUILLOUX, Olivia LEPAROUX, Agnès MONGET, Geneviève PELLETIER, Marie-Laure RAKIC, Philippe ROUX, Monique TERRAND, Jean-Benoît VUITTENEZ, Gabriel FOURNIER, Patrick LEFLAIVE, Jean-Noël MORY, François PIFFAUT, Michel PICARD, Martine BOUGEOT, Thérèse AUFRERE, Patrick FERRANDO, Jean FRANCONY, Kamel ABDELLI, Gérard NAIRAT, Françoise MOREAU, Jean POIGEAUD, Liliane JAILLET, Emmanuelle PICARD, Jean-Claude JOIGNEAUX, Pierre BROUANT, Gérard BOULA, Michel PONELLE, Michel RENAUD, Jean JACOB, Jean-Marc PRENEY, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jérôme BILLARD, Aimé VUITTENEZ, Michel SAUVAIN, François DESERTOT, Serge COLLAVINO, Bernard JAVEL, Jacques COLLENOT, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Jean-Claude MONNIER, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Michel BLIN, Jacky CLERGET, Philippe CESNE, Jean-Pascal MONIN, Pierre BARBIERY, Martine TAUPENOT, Chantal MITANCHEY, Françoise GAY, Maurice BOUR, Gérard PRUDHON, Michel QUINET, Emmanuel BICHOT, Henri TUDELA, Claude MOISSENET, Jean-Claude CHAPULLIOT, Michel BLANCHARD, Sylvain JACOB, Daniel CROIX, Daniel TRUCHOT, Marie-José LE PEZRON, Armand CHANLON, Bernard GLANTENAY.

Suppléants : Mme Catherine GRAND et M. Philippe JOMAIN.

Ont donné pouvoir :
- Mme Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS à M. Pierre BOLZE,
- Mme Maryse BRAGARD à Mme Geneviève PELLETIER,
- Mme Michèle FLAGEL à M. Jean-Luc BECQUET,
- M. Fabrice JACQUET à M. Jean-François CHAMPION,
- Mme Anne CAILLAUD à M. Alain SUGUENOT,
- Mme Ariane DIERICKX à M. Xavier COSTE,
- M. Philippe BALLOT à Mme Agnès DICONNE.

Absents : MM. Daniel FEVRE, Marc DENIZOT, Jean-Paul GUERET, Jacques FROTEY et Jean-Claude BROUSSE.

Secrétaire : M. Emeric MICHELLON.

Délibération

APPROBATION DU ZONAGE DE LA COMMUNE DE BOUZE-LES-BEAUNE

M. COSTE, rapporteur, rappelle que par délibération du 20 décembre 2007, la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud a approuvé le projet de zonage de la commune de BOUZE-LES-BEAUNE et décidé de lancer l'enquête publique.

Après nomination du Commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de DIJON, l'enquête publique s'est déroulée du 14 juin au 16 juillet 2008. Le dossier technique et le dossier administratif, ainsi qu'un registre d'enquête publique ont été déposés à la mairie de BOUZE-LES-BEAUNE ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération.

A l'issue de cette enquête, le Commissaire Enquêteur a rendu ses conclusions mentionnant diverses corrections à apporter au rapport de zonage.

L'avis motivé contenait :

- des réserves apportées au dossier : mention de la dénomination complète de la Communauté d'Agglomération, précision quant à la prise en charge des effluents viticoles ou vinicoles et l'ajout du schéma vinicole réalisé par la Bureau d'étude en charge du dossier,
- des recommandations telles que l'ajout au rapport de la carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif, la localisation définitive, au lieudit « Le Grand Pré sous le Bois » en aval de la Fontaine des Laides et une brève définition de la station d'épuration envisagée, les cas de dérogation possibles pour conserver les installations d'assainissement individuelles existantes ainsi qu'une estimation des dates de démarrage et de fin des travaux.

Le rapporteur souligne que ces remarques ont donc été prises en compte et qu'un nouveau rapport corrigé a été établi afin de permettre la levée de ces réserves et il apporte les précisions suivantes :

- le plan de zonage, tel que présenté en annexe, est la version définitive qui doit être approuvée,
- conformément au Code de l'Urbanisme, un affichage en mairie et au siège de la Communauté d'Agglomération aura lieu durant un mois et une publication sera faite dans deux journaux diffusés dans le département,
- le plan de zonage d'assainissement approuvé sera tenu à la disposition du public à la Mairie de BOUZE-LES-BEAUNE et au siège de la Communauté d'Agglomération,
- le zonage d'assainissement devra en outre être annexé au PLU de la Commune de BOUZE-LES-BEAUNE.

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- approuve le zonage d'assainissement de la commune de BOUZE-LES-BEAUNE, modifié selon les prescriptions du Commissaire Enquêteur,
- donne pouvoir au Président pour signer tous actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement,
- autorise le Président à lancer la phase de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux,
- autorise le Président à signer tout document contractuel à intervenir et à solliciter les subventions auprès des organismes subventionneurs.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
GILLES ATTARD

REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE
18 DEC. 2008
DE
BEAUNE

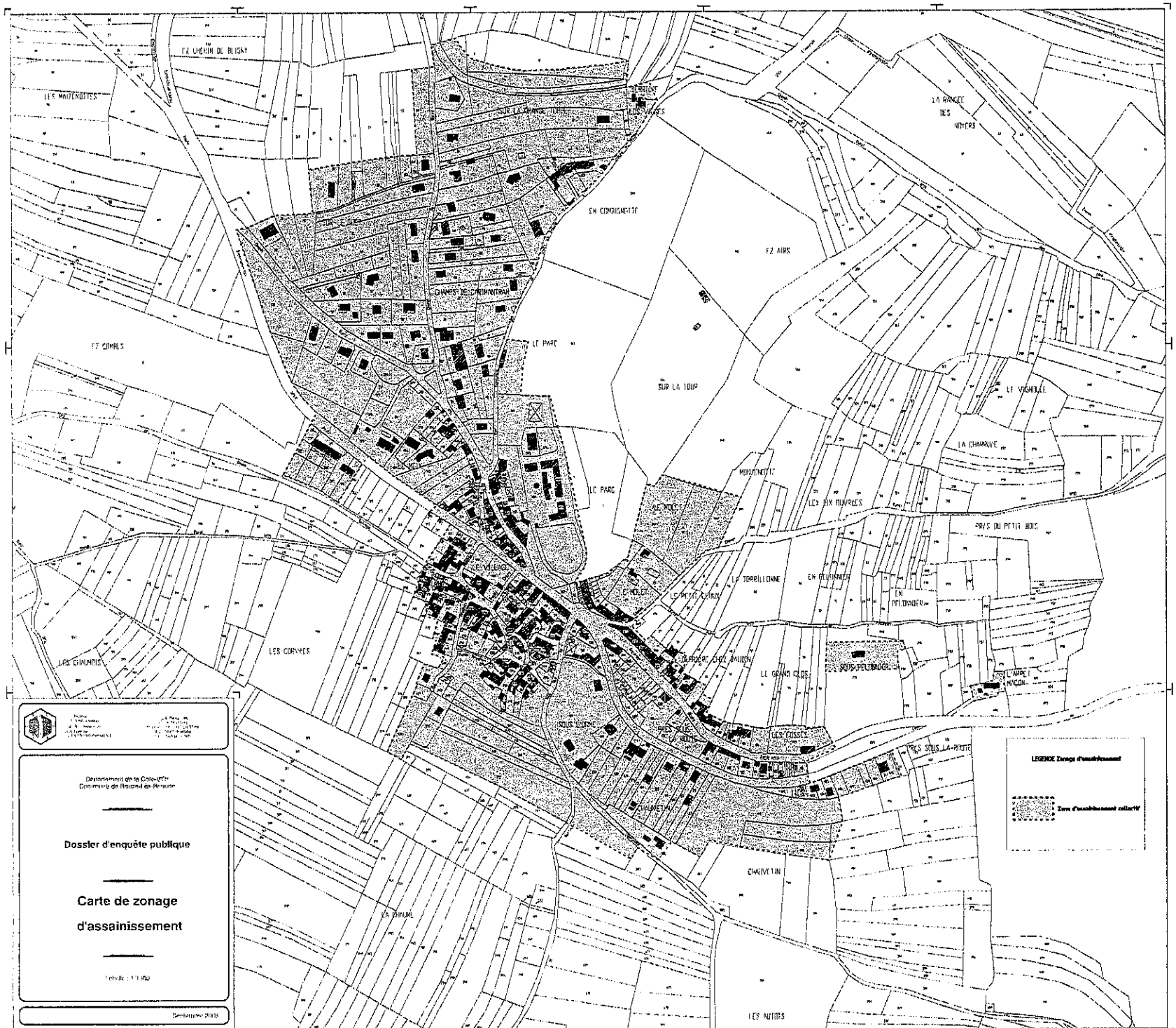
Département de la Côte-d'Or
Commune de Beaune-la-Rolande
Dossier d'enquête publique
Carte de zonage
d'assainissement
Echelle : 1/1 000
Décembre 2003
LEGENDE Zonage d'assainissement
Zone d'assainissement collectif
LE CHEMIN DE BLIGNY
LES MAIZENOTTES
SUR LA GRANDE TUILE
LE VIEUX
EN COMBIGNOTTE
FZ AINS
CHAMPS DE CHAMPANRAN
LE PARC
FZ COMBES
SUR LA TOUR
LE VIGNELLE
LA CHARRUE
MONTMOTTE
LE PARC
LE MOLE
LES BIX MOURRES
PRES DU PETIT BOIS
LE VILLAGE
LE TORRILLONNE
EN PLOMMIER
LE MOLE
LES PETITS CHAMPS
EN PLOMMIER
LES CORVEES
LES CHAUMIES
LE GRAND CLOS
SOUS PELMOUSE
SOUS LEGRE
PRES SOUS BOIS
LES FOSSES
PRES SOUS LA PETITE
CHAUVETAN
LA CHAUME
LES AUTOIS